

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dument convoqués se sont réunis à huis clos à la mairie au vu de la situation sanitaire actuelle, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Laurence BONNEAU Ludovic COELEMBIER Annie GRATTET Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jenny MORTAGNE Jean-Philippe ROUSSEAU

Absents Excusés : Christophe GARREAU (procuration C. BECKERICH) Alexandre JOUSSEMET

Secrétaire de séance : Annie GRATTET

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- De 21 003 Approbation du Compte Administratif
- DE 21 004 Approbation du Compte de Gestion
- DE 21 005 Affectation du résultat
- DE 21 006 Vote des taux
- DE 21 007 Vote du Budget principal
- DE 21 008 Création et vote du budget annexe lotissement des sports
- DE 21 009 Subvention aux associations
- DE 21 010- CDC Aunis Atlantique Groupement de commande DAE
- DE 21 011- CDG17 Adhésion à la convention cadre
- DE 21 012- SEMDAS approbation du compte rendu

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal ont approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2021.

DE 2021 003 Approbation du Compte Administratif Communal 2020

Monsieur le Maire apporte quelques explications avant le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire doit se retirer de la salle au moment du vote.

Après discussion et diverses remarques, Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU 1^{er} Adjoint, rappelle les résultats du compte administratif 2020 de la commune.

Sous la présidence de Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 080 400.00
	Réalisé	496 266.76
	Reste à réaliser	144 000.00

Recettes	Prévu :	1 080 400.00
	Réalisé	678 029.63
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 119 994.25
	Réalisé	510 472.45
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu :	1 119 994.25
	Réalisé	1 156 594.91
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	181 762.87
Fonctionnement	646 122.46
Résultat global	827 885.33

DE 21 004 Approbation du compte de gestion

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2020 dressé par le receveur.

Constatant que le compte est exact, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2020 du receveur.

DE 2021 005 Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 25 mars 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	284 428.21€
- un excédent reporté de	361 694.25€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	646 122.46€
- un excédent d'investissement de :	181 762.87€
- un déficit des restes à réaliser de :	144 000.00€
Soit un excédent de financement de :	37 762.78€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	646 122.46€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	646 122.46€
Résultat d'investissement reporté (001)	181 762.87€

DE 21 006 Vote des taux

Monsieur le Maire fait part au conseil du vote obligatoire des taux même s'ils sont inchangés ainsi que le transfert de la part départementale aux communes. En Charente Maritime celui-ci est de 21.50% qu'il conviendra d'ajouter à la part communale. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide des taux suivant le tableau ci-dessous :

	2020			2021
		Part communale	Part départementale	total
Taxe foncière (bâti)	17,85%	17.85%	21.50%	39.35%
Taxe foncière (non bâti)	48,30%	48.30%		48.30%

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

Arrivée de Patricia MARIE à 19h10

DE 21 007 Vote du Budget principal 2021

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Communal avec les principales orientations relatives à la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions budgétaires de Monsieur le Maire et adopte le Budget Primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 238 327.87	1 238 327.87
Fonctionnement	1 250 642.46	1 250 642.46

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 21 008 Création et vote du budget annexe « lotissement des sports 2020 »

La trésorerie nous impose un budget annexe pour les travaux et la vente des lots du futur lotissement communal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe « lotissement des sports » avec les principales orientations relatives à la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la création du lotissement des sports avec l'option TVA et son inscription à l'INSEE
- approuve les propositions budgétaires de Monsieur le Maire et adopte le Budget annexe « lotissement des sports » comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	100 000€	100 000€
Fonctionnement	100 000€	100 000€

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 21 009 Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	2020	2021
Souvenir Français	50€	50€
Association pour la pérennité du monument aux morts (poche de la rochelle)	80€	80€
Banque alimentaire	50€	50€
Croix Rouge	50€	50€
Les Amis de la forêt	150€	150€
L'ACCA	150€	150€
Les Cigalous	150€	150€
Loisirs Ferrangeois	150€	150€
Diabes bleus	100€	100€
Société Protectrice des Animaux	657€ (0.80 x 821)	762€ (0.82x929)
Chambre des métiers	215€	600 B.v.50
Organisation du 14 juillet ACCA sous réserve de l'organisation effective		150€
	1802€	1842

Le montant étant prévu au budget 2021, le Conseil après en avoir délibéré décide de la répartition des subventions suivant le tableau ci-dessus.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 21 010 CDC Aunis Atlantique Groupement de commande DAE

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 07 juin 2018 décidant l'inscription de la commune de Ferrières aux 5 groupements proposés par la CDC Aunis Atlantique ;

Vu la délibération du 11 septembre 2018 autorisation Monsieur le Maire à signer les conventions ;

Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités ;

Monsieur le Maire propose de signer la nouvelle convention :

- acquisition et maintenance de DAE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'acquisition et de maintenance de DAE et donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 21 011 CDG 17 Adhésion à la convention cadre

Monsieur le Maire

- rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée tel que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

- Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune et cet établissement.

- Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

DE 21 012 SEMDAS Approbation du compte rendu

Conformément à la convention de mandat du 07 juillet 2018, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la commune le compte-rendu d'activité de l'opération de construction du DOJO de Ferrières en vue de son approbation.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte-rendu 2020 établi par la SEMDAS.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

QUESTIONS DIVERSES

Election des 13 et 20 juin 2021

Monsieur le Maire indique aux conseillers les modalités de tenu des 2 élections des 13 et 20 juin 2021. Des renforts seront demandés aux anciens conseillers afin de pouvoir faire les permanences pour la prochaine réunion de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés
ZN107 ZL 115

Terrains non bâtis non préemptés
ZN 109-262-263-264-265

Céline BECKERICH	Bernard BESSON	Laurence BONNEAU	Ludovic COELEMBIER
Christophe GARREAU	Annie GRATTET	Alexandre JOUSSEMET	Éric LAMY
Corinne LIAIGRE	Solange MANCEAU	Patricia MARIE	Vanessa MOQUET
Jenny MORTAGNE	Jean-Philippe ROUSSEAU		